

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
Société Anonyme au capital de 3.358.822,05 euros
Siège Social : 12, avenue de la Dame - 30132 CAISSARGUES
305 635 039 RCS NIMES
(ci-après, la « Société »)

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, d'une part pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2024, et d'autre part pour vous inviter à statuer sur les autres résolutions.

La convocation des actionnaires a été réalisée selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits.

PREMIERE PARTIE : A TITRE ORDINAIRE

I. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1. Comptes sociaux Bastide le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a évolué au cours des trois derniers exercices comme suit :

- 249.781.235 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2022,
- 239.097.334 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2023,
- 243.530.680 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2024,

Soit une augmentation de 1,85% sur l'exercice par rapport au 30 juin 2023.

La Société a réalisé des ventes de marchandises pour un montant de 112.762.100 € H.T contre 108.897.540 € H.T pour l'exercice clos le 30 juin 2023 soit une augmentation de 3,55 %.

Les activités de Prestation de Santé à Domicile et la location de matériel médical aux particuliers et aux collectivités ont augmenté de 0,45% par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2023 portant le chiffre d'affaires réalisé de 130.180.609 € H.T à 130.761.788 € H.T.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à -12.791.271 € contre - 7.127.348 € au 30 juin 2023. La variation du résultat s'explique par l'augmentation du coût des marchandises et des charges liées au personnel affectés par le contexte inflationniste.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -4.662.890 € contre 1.500.787 € pour l'exercice clos au 30 juin 2023. La variation s'explique par la forte hausse des taux d'intérêts entraînant une augmentation de 91% des intérêts et charges financières et par des dépréciations sur certains titres de participation.

Il est à noter un résultat exceptionnel de -918.570 €, principalement constitué de cession d'immobilisations et de dotations en provision pour risques et charges.

Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de la clôture du 30 juin 2024.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 678.194 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 169.549 €.

En tant que société tête d'intégration fiscale, la Société bénéficie d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 5.875.617 € pour cet exercice, contre 4.618.854 € pour l'exercice clos au 30 juin 2023.

L'entité enregistre une perte de -12.497.114 € pour l'exercice clos au 30 juin 2024, contre une perte de -11.607.800 € pour l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés Bastide le Confort Médical - Situation des filiales

2.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 468 300 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2022,
- 508 031 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2023,
- 529 755 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2024,

Le coefficient de marge brute est passé de 65,69% pour l'exercice clos le 30 juin 2023 à 66,91% pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 44.918 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024 contre 42.789 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Le coût de l'endettement financier brut passe de -16.593 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023 à -27.369 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de -7.015 k€, il ressort un bénéfice net de 1.206 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024 contre 12.786 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

2.2. Situation des filiales au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024

Société	Chiffre d'affaires (en K€)	Résultat (en K€)
4 S E-MED	664	178
AFPM HOLDING (en milliers CHF)	-	-
AIRMEDICAL PRODUCTS	3 970	620
ALVEOL'AIR	1 874	802
B2	80	50
BAGC	203	40
BASTIDE CENTRE DE STOMATHERAPIE	10 853	17
BASTIDE DIABETE	8 877	1 490
BASTIDE HOLDING CANADA	-	- 0
BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT LTD	107	- 1 863
BASTIDE MEDICAL ASIA SHANGAI	-	-
BASTIDE RESPIRATOIRE	-	-
BASTIDE SANITARIA Italie	-	-
BASTIDE TUNISIE (en milliers TND)	-	-
BOURGOGNE PERFUSION DISPOSITIFS MEDICAUX	1 706	92
BR ALSACE	-	- 3
BR AUVERGNE	2 273	590
BR AVEYRON	1 290	112
BR BAYONNE	2 722	428
BR BRETAGNE	2 321	464
BR CAEN	2 241	405
BR IDF	-	-
BR LANGUEDOC ROUSSILLON	5 329	1 019
BR MIDI PYRENEES	4 841	928
BR NIMES	3 847	679
BR PACA	6 727	1 329
BR RHONE	4 643	1 063
BR SAVOIES	3 203	822
CARBAM	7 884	1 296
CARE SERVICE	-	-
DISTRIMED	5 376	718
DORGE MEDIC SA	3 773	486
DYNA MEDICAL	6 376	72
ET MA SANTE	-	-
EVEIL SANTE	-	-
GENIUM	3 602	201
HOME RESPI	983	190
IBERSALUD (BMI)	-	-
KEYLAB	7 664	1 472

LOIRET SERVICE OXYGENE	776	-	403
MEDIC-HOME	1 410		396
NEUMOTEC	1 007		6
OCCIT'PERF	426	-	10
OUEST MEDICAL R	507		35
OXIGO	2 255		256
PROBACE MEDITEC	5 232		331
R VIE	-		-
SANTEM	-		-
SARL ANISSA PATISSERIE	880	-	195
SARL CICADUM	4 368		27
SARL DOM AIR	10 050		884
SAS AB2M	4 146		287
SAS AIR + SANTE	2 660		916
SAS AIR PUR	-		-
SAS AIR PUR	-		-
SAS APNEA MEDICAL	2 822		243
SAS ASSISTANCE TECHNIQUE SANTE	3 220		1 161
SAS B2R	4 391		1 266
SAS BASTIDE FRANCHISE	4 205		973
SAS BASTIDE GROUPE	12 515	-	43
SAS BASTIDE INNOVATION	-		-
SAS BORDO 2 MEDICAL	420		16
SAS CICA +	3 473	-	445
SAS CONFORTIS	576		536
SAS CORSIMED	-		-
SAS DYNAVIE	1 299		65
SAS ENTEDOM	2 687		51
SAS EXPRESSPOLY	2 384	-	638
SAS FBCONSULT	1 583		151
SAS HOSPITALISATION A DOMICILE 13	783	-	65
SAS HUMANAIR MEDICAL	3 657		324
SAS INTEGRAL SANTE	-		-
SAS IPAD MEDICAL	1 250		138
SAS LA PICOREE	-		-
SAS LA PICOREE	-		-
SAS LORAIR	1 967		513
SAS MAINTIEN A DOMICILE (M.A.D)	-	-	143
SAS MAXICARE	4 513		963
SAS MEDICAL PLUS	3 722		960
SAS MEDSOFT	6 733	-	227
SAS NEW MEDICAL CONCEPT - NMC	23 308		2 651
SAS SB FORMATION	70		44

SAS SERVICE OXYGENE	5 133	979
SAS SERVICE OXYGENE 31	1 878	527
SAS SERVICE OXYGENE OUEST	-	- 14
SAS SPHERE SANTE	15 186	1 460
SAS TCM PHARMA	1 658	330
SAS ULIMED	11 732	- 72
SAS UP TO DATE	2 075	- 49
SCI BASTIDE 2	-	-
SCI BASTIDE 3	-	-
SCI BASTIDE 4	-	-
SELENIS SANTE	1 041	33

3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les activités à plus forte technicité ont enregistré à nouveau une excellente performance : l'assistance respiratoire a généré un chiffre d'affaires annuel de 185,8 M€ en s'appuyant sur une croissance organique solide de 13,1% alors que la perfusion-nutrition-stomathérapie a généré 143,1 M€ de chiffre d'affaires, soutenue elle aussi par une croissance organique satisfaisante de 9%. La croissance organique des activités de maintien à domicile de 1,6% s'est réalisée dans un contexte économique morose (consommation des ménages en baisse, contraintes budgétaires sur les collectivités de santé...) cependant l'amélioration perceptible comparativement aux précédents exercices devrait se poursuivre sur le prochain exercice. Comme pour le précédent exercice les effets relatifs de cette croissance des activités les plus techniques ont été en partie absorbés par des effets inflationnistes, toujours portés sur l'investissement dans le capital humain du Groupe mais aussi divers coûts externes en progression. Cela résulte en une marge opérationnelle en légère croissance mais dont les orientations semblent rassurantes pour l'exercice à venir.

4. Engagements de retraites

Cette information ne présente pas un caractère particulièrement significatif pour la société Bastide le Confort Médical.

L'estimation de ces engagements au 30 juin 2024 ressort à 765 K€ et sont comptabilisés dans les provisions pour risques et charges.

II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

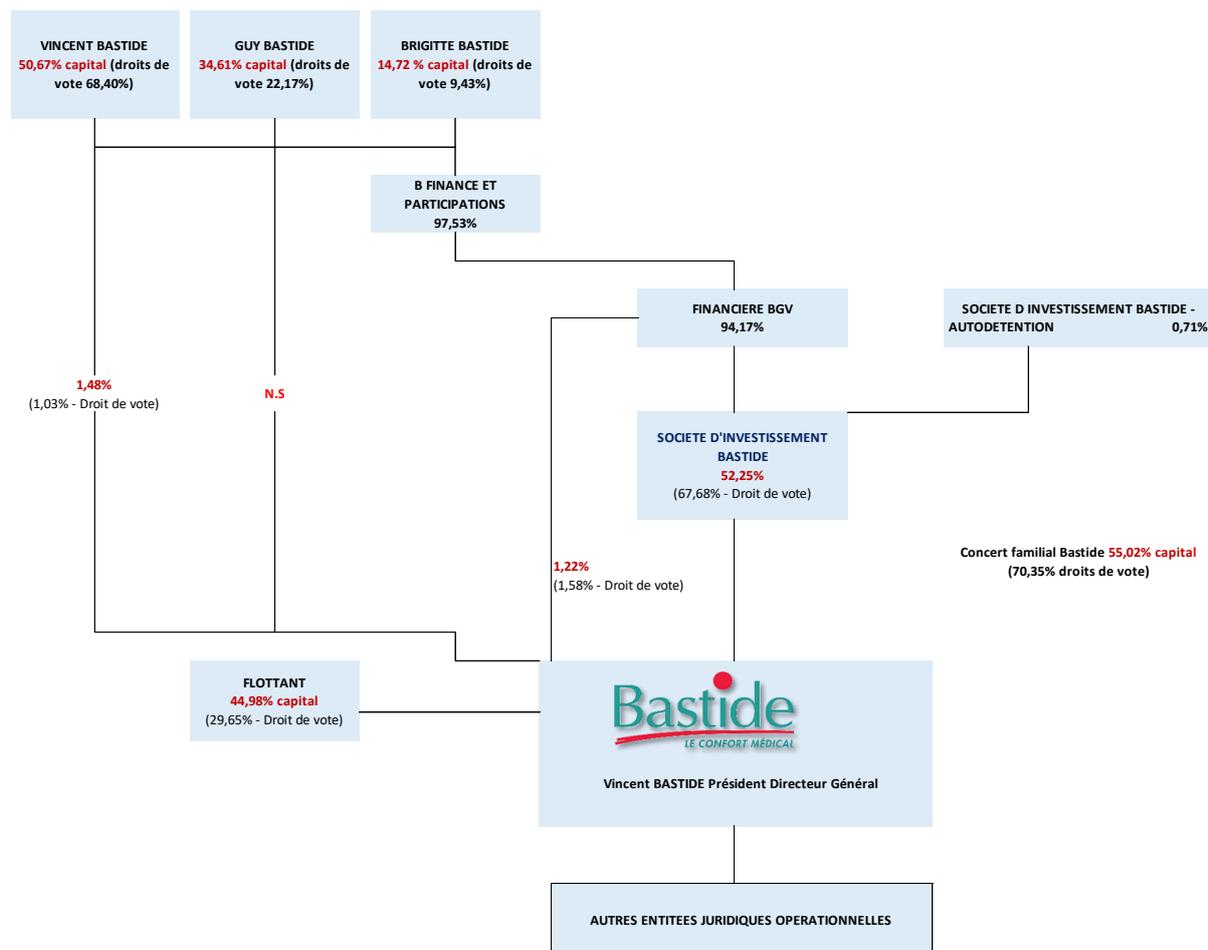
1. Actionnariat de la société Bastide le Confort Médical

Au 30 juin 2024, le nombre d'actions effectivement émises était de 7.355.878 actions ordinaires et 104.571 actions de préférence, de 0,45 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et représentant 11.516.492 droits de vote théoriques et 11.463.553 droits de vote exerçables en Assemblée Générale. Etant précisé que l'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblées Générales résulte des actions privées du droit de vote (auto-détention) ainsi que des droits de vote double.

Le concert composé de Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, Monsieur Vincent BASTIDE, la SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE et la société FINANCIERE BGV, détenait, au 30 juin 2024, directement et indirectement, 4.104.945 actions de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, représentant 8.101.936 droits de vote, soit 55,02% du capital et 70,35% des droits de vote, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIB	3 897 756	52,25%	7 794 558	67,68%
FINANCIERE BGV	91 066	1,22%	182 132	1,58%
Vincent BASTIDE	110 772	1,48%	118 544	1,03%
Guy BASTIDE	5 351	0,07%	6 702	0,06%
Brigitte BASTIDE	0	0%	0	0,00%
Total concert	4 104 945	55,02%	8 101 936	70,35%
Public	3 355 504	44,98%	3 414 556	29,65%
Total	7 460 449	100%	11 516 492	100,00%

Il est représenté ci-après, le schéma de détention capitalistique de Bastide le Confort Médical par le concert :



À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont :

- la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration (voir Partie 5.2.1) ;
- la présence de comités spécialisés (cf rapport sur le gouvernement d'entreprise) ;
- l'existence d'un flottant significatif.

Par ailleurs, il est à noter que depuis le 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration peut s'appuyer, afin d'examiner ses résolutions, sur les avis émis par le Conseil stratégique de la Holding animatrice du Groupe, B Finance & Participations. Cette dernière est en charge d'examiner les options stratégiques, financières ou commerciales s'offrant au Groupe. Le Conseil stratégique de B Finance & Participations s'appuie notamment sur la consultation d'experts indépendants à l'entreprise et l'expérience propre de ses membres afin d'émettre ses différents avis.

Précisions

Au 30 juin 2024, l'actionnariat de la société B Finance & Participations est composé de la façon suivante :

	Actions ordinaires	Actions de préférence A ^[1]	Actions de préférence B ^[2] (PP) ^[4]	Actions de préférence B (NP) ^[4]	Actions de préférence B (US) ^[4]	% capital	Droits de vote	% droits de vote ^[4]
Guy Bastide	0	0	43 759 931	0	10 395 732	34,61%	43 759 931	22,17%
Vincent Bastide	15 502 458 ^[3]	27 772 464	0	20 791 464	0	50,67%	135 001 713	68,40%
Brigitte Bastide	0	0	18 614 463	0	10 395 732	14,72%	18 614 463	9,43%
Total	15 502 458	27 772 464	62 374 394	20 791 464	20 791 464	100%	197 376 107	100,00%

^[1] Les ADP A ont les mêmes droits financiers que les actions ordinaires et confèrent un droit de vote préférentiel tant qu'elles sont détenues par Vincent BASTIDE.

^[2] Les ADP B garantissent leurs porteurs contre une baisse de la valeur des titres Bastide le Confort Médical (via une priorité de leurs droits financiers sur les autres actions émises par B Finance & Participations) et permettent de leur assurer une source régulière et prévisible de revenus (en donnant droit à un dividende annuel précipitaire cumulatif appliqué au prix de souscription).

^[3] En ce compris 3 598 974 actions ordinaires et droits de vote B Finance & Participations détenus par Vincent Bastide par l'intermédiaire de AE Corp (société à responsabilité limitée dont il détient l'intégralité du capital).

^[4] Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-proprétaire pour toutes les décisions collectives, sauf pour celles concernant l'affectation des résultats de l'exercice où il est réservé à l'usufruitier.

Actionnariat de la société Bastide le Confort Médical au 30 juin 2023 :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIB	3 897 756	52,99%	7 794 812	68,33
FINANCIERE BGV	91 066	1,24	182 132	1,60
Vincent BASTIDE ^[1]	7 772	NS	15 544	NS
Guy BASTIDE	NS	NS	NS	NS
Brigitte BASTIDE	0	NS	0	NS
Total concert	4 002 125	54,40	7 999 190	70,13
Public	3 353 394	45,60	3 407 377	29,87
Total	7 355 519	100	11 406 567	100

Actionnariat de la société Bastide le Confort Médical au 30 juin 2022 :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIB	3 897 756	52,99	7 765 755	68,33
FINANCIERE BGV	91 066	1,24	182 132	1,59
Vincent BASTIDE ^[1]	7 772	NS	15 544	NS
Guy BASTIDE	NS	NS	NS	NS
Brigitte BASTIDE	0	NS	0	NS
Total concert	4 002 125	54,10	7 999 889	70,13
Public	3 350 983	45,90	3 440 542	29,87
Total	7 350 928	100	11 407 324	100

(1) Vincent BASTIDE s'est vu attribué gratuitement 100.000 ADP A le 22 mars 2022. Les droits, obligations et caractéristiques de ces ADP A figurent dans les statuts de la Société.

Evolution de l'actionnariat depuis 2022 :

	2022		2023		2024	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
SIB	52,99%	68,33%	52,99%	68,33%	52,25%	67,68%
FINANCIERE BGV	1,24%	1,59%	1,24%	1,60%	1,22%	1,58%
Vincent BASTIDE	NS	NS	NS	NS	1,48%	1,03%
Guy BASTIDE	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Brigitte BASTIDE	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Total concert	54,10%	70,13%	54,40%	70,13%	55,02%	70,35%
Public	45,90%	29,87%	45,60%	29,87%	44,98%	29,65%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

La Société a également réalisé des attributions gratuites d'actions de préférence 1 et d'actions de préférence A au cours des derniers exercices. Le tableau ci-après, reprend en synthèse les différents plans d'attributions de Bastide le Confort Médical (tableau à jour au 30 juin 2024) :

	Plan 1 à plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11
Date de l'Assemblée		18/12/2019	18/12/2019	18/12/2019	15/12/2021	18/12/2019	18/12/2019
Date de la décision du Conseil		25/03/2021	25/03/2021	22/03/2022	22/03/2022	29/06/2022	17/10/2022
Nombre total d'actions de préférence émises/à émettre gratuitement		1800	26	250	100 000	2850	100
Dont le nombre attribué à un mandataire de BLCM		0	0	0	100 000	0	0
Date de fin de période d'acquisition des actions		01/04/2022	01/04/2022	23/03/2023	22/03/2023	29/06/2023	17/10/2023
Date de fin de période de conservation		01/04/2023	01/04/2023	23/03/2024	15/12/2027	02/07/2024	18/10/2024
Conditions de performance financière à la conversion des ADP en actions ordinaires	Plans entièrement réalisés	Objectifs de progression du CAHT consolidé du Groupe calculé à périmètre constant	Objectifs sur atteinte de résultat d'exploitation d'une filiale du Groupe	Objectifs de progression du CAHT consolidé du Groupe	Parité de conversion en fonction de l'évolution de la capitalisation de la Société entre 2021 et 2027 et des distributions de dividendes sur cette même période	Objectifs d'évolution du CAHT des divisions perfusion et respiratoire du Groupe en fonction des bénéficiaires	Objectifs de progression du CAHT consolidé du Groupe calculé à périmètre constant
Durée d'appréciation des conditions de performance et de présence		4 ans	2 ans	2 ans	6 ans	2 ans	2 ans
Option de rachat des actions de préférence par la Société, à la valeur nominale, en cas de non atteinte des conditions de performance ou de présence		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Conditions de présence dans les effectifs		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Date à laquelle les actions gratuites sont susceptibles d'être converties en actions ordinaires		01/04/2025	02/04/2023	25/03/2024	15/12/2027	02/07/2024	18/10/2024
Nombre total d'actions ordinaires BLCM potentiel restant à convertir*		4200	0*	0*	562 346	8550	300
Nombre d'actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence		0	0	0	0	0	0
Catégorie des bénéficiaires		Salariés et/ou dirigeants de filiales	Salariés et/ou dirigeants de filiales	Salariés et/ou dirigeants de filiales	mandataire social dirigeant	Salariés et/ou dirigeants de filiales	Salariés et/ou dirigeants de filiales

*conditions et critères de conversion non remplis

2. Prises de participation réalisées au cours de l'exercice

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 les acquisitions suivantes :

- ✓ 51 % des droits sociaux de la société OXIGO (prestataire de santé spécialisé dans le domaine de l'assistance respiratoire aux Pays-Bas) en date du 3 juillet 2023 ;
- ✓ 100 % des droits sociaux de la société OCCIT'PERF (prestataire de santé spécialisé dans la perfusion et nutrition) en date du 3 juillet 2023.

3. Autres événements significatifs

Le Président Directeur Général s'est vu consentir une autorisation relative aux avals, cautions ou garanties au nom de la société d'un montant et d'une durée déterminée par décision du Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2024.

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de nouvelles attributions gratuites d'actions de préférence à des salariés du Groupe.

La Société a décidé du rachat d'actions de préférence issues de plans d'attributions décidés au cours d'exercices précédents. Ces rachats sont justifiés par le fait que les critères de conversion n'ont pas été remplis du fait de départ du Groupe ou de l'absence d'atteinte des critères de performance. Ce rachat porte sur 200 actions de préférence 1.

Par décision du 24 juin 2024, le conseil a décidé de la conversion de 1800 Actions de Préférence 1 en 5.400 actions ordinaires au profit de neuf salariés issus d'un plan datant du 24 mars 2020, les critères de conversion étant remplis. Il en a résulté une modification du capital social corrélative.

III. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

1. Actionnariat et Direction de la société Bastide le Confort Médical

Par décision du 21 octobre 2024, le conseil a décidé de la conversion de 1 050 Actions de Préférence 1 en 3.150 actions ordinaires au profit de deux salariés conformément à des plans de juin et d'octobre 2022, les critères de conversion étant remplis. Il en a résulté une modification du capital social corrélative.

2. Nouvelle(s) acquisition(s)

Depuis la clôture, la Société a procédé à l'acquisition, en date du 10 septembre 2024, de la société de la société 2 CAPS SANTE à hauteur de 100 %. Cette société exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire.

3. Autres évènements significatifs

- ✓ Dans le cadre de sa stratégie de gestion proactive de sa dette, le Groupe Bastide a conclu, en date du 25 juillet 2024, un nouveau contrat de financement d'un montant global de 375 M€, incluant un crédit syndiqué et un crédit renouvelable. Le nouveau crédit vient se substituer au crédit syndiqué mis en place en novembre 2021 d'un montant de 270,5 M€ et dont l'échéance était fixée à novembre 2026 et de prêts bilatéraux d'un montant de 38,8 M€. Le nouveau crédit

syndiqué comprend une première tranche, d'un montant de 35 M€ amortissable sur une durée de 5 ans à compter de juillet 2025, une seconde tranche in fine à 5 ans d'un montant de 215 M€ (maturité juillet 2029) et une troisième tranche in fine à 6 ans d'un montant de 75 M€ (maturité juillet 2030). Le contrat de financement octroie aussi un crédit renouvelable (*Revolving Credit Facility*) d'une durée de 5 ans et d'un montant de 50 M€ dont l'objectif est le financement des investissements et de la croissance du Groupe.

- ✓ La Société a cédé, en date du 3 septembre 2024, le fonds de commerce de Saint Laurent du Var à un franchisé.

4. Evolution prévisible

Le Groupe Bastide est confiant dans sa capacité à maintenir une croissance solide en 2024-2025 grâce aux activités de prestations de soins à domicile. L'objectif du groupe est d'atteindre un chiffre d'affaires de 560 M€ (hors nouvelles opérations de croissance externe) pour l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2024.

Le désendettement demeure un des objectifs prioritaires du Groupe Bastide. La stratégie de cession d'actifs se poursuivra sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2024, ciblant les actifs disposant d'un potentiel de croissance organique ou de création de valeur additionnelle limité à court et moyen terme, et contribuera à accélérer le désendettement du Groupe.

IV. RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L' EXERCICE ECOULE (article L. 22-10-62 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 13 décembre 2023 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 décembre 2022.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 70 euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Au 1^{er} juillet 2023, la Société détenait 1.968 titres au titre du contrat de liquidité. Les opérations réalisées au titre de ce contrat par la Société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024 sont :

- du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, la Société a acheté 77 013 actions au cours moyen de 22.4837373 euros et a vendu 76 639 actions au cours moyen de 22.4366183 euros au titre du contrat de liquidité.
- du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, la Société n'a ni acquis ni cédé d'actions ordinaires et n'a vendu aucune action au titre du contrat de rachat.

Au 30 juin 2024, la société Bastide Le Confort Médical détient 53.676 actions, 2.342 au titre du contrat de liquidité et 51 334 actions en autodétention, soit au total 0,71% du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euro.

V. TABLEAU DES RÉSULTATS

En application de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau des résultats qui est joint au présent rapport (Annexe V) permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la Société sur plusieurs exercices.

VI. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice se solde par une perte 12.497.114 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Origine :

Perte de l'exercice	12.497.114 €
---------------------	--------------

Affectation :

compte « Autres réserves »	-12.497.114 €
----------------------------	---------------

Après cette affectation, le compte « Autres réserves » disposerait d'un solde de 18.311.718 €.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- Un dividende de 1.984.073,13 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021.
- Aucun dividende au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- Aucun dividende au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023,

VII. INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1. Investissements réalisés par la société Bastide le Confort Médical

Les investissements réalisés par la Société sont présentés dans l'annexe sur les comptes sociaux.

2. Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Dans cette perspective, le groupe a développé une activité de *sourcing* afin d'identifier notamment de nouveaux fournisseurs et produits innovants. L'équipe de Direction participe également à l'évolution de la profession, en lien avec l'UPSADI, à laquelle elle a adhéré afin que le rôle des prestataires de santé soit mieux reconnu dans le parcours de soins.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas à ce stade d'un montant significatif.

VIII. ENDETTEMENT

Comme indiqué ci-dessus, la société porte une dette nette bancaire assortie d'emprunts obligataires pour un montant total de 333 millions d'euros hors engagements de loyers. Ces emprunts sont destinés à financer l'ensemble des activités propres du groupe dans le cadre de sa croissance organique mais aussi la croissance externe et le paiement des compléments de prix.

La documentation juridique du financement bancaire établit un cas de défaut en cas de dépassement d'un rapport à 4.5 de la dette financière nette calculée selon la norme IFRS 16 rapporté à l'EBITDA consolidé et annualisé de la Société. Pour information, ce rapport s'établit, au 30 juin 2024, à environ 3,56.

IX. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2024 :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	12 287					14 978	106 967					32 769
Montant total des factures concernées TTC	27 885 960	3 793 938	2 671 712	627 580	805 882	7 899 112	31 873 496	3 370 564	958 872	855 901	4 579 000	9 764 338
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	16,10%	2,19%	1,54%	0,36%	0,47%	4,56%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							13,09%	1,38%	0,39%	0,35%	1,88%	4,01%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures exclues TTC	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME						Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME					

X. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE ET CESSION

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Les prises de participations sont présentées au chapitre II dans le paragraphe « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos ».

XI. ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2024 est de 10.866 actions ordinaires au titre de la participation et de 3.000 actions de préférence 1 inscrites au nominatif et 1.686 actions ordinaires inscrites au nominatif soit au total 15.552 actions. Etant précisé que des actions ordinaires éventuellement détenues par des salariés de la Société mais non inscrites au nominatif ne sont pas comptabilisées.

XII. INFORMATIONS SOCIALES

Ces informations sont explicitées dans la déclaration de performance extra financière.

XIII. RISQUES DE L'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

1. Nature et facteurs de risques

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

Catégorie de risques	Facteurs de risques	Probabilité	Impact
• <i>Risques liés à l'activité</i>	• Risques réglementaires • Risques liés à l'innovation • Risque de réputation • Risque de déconventionnement et perte d'autorisation	• Fort • Modérée • Modéré • Faible	• Modéré • Modéré • Faible • Fort
• <i>Risques financiers</i>	• Risque lié à l'inflation • Risque de contrepartie • Risque de liquidité • Risque de taux d'intérêt	• Fort • Faible • Faible • Faible	• Modéré • Faible • Faible • Modéré
• <i>Risques liés aux systèmes d'informations</i>	• Indisponibilité totale des systèmes d'informations (cyberattaque), • Fuite d'informations confidentielles et stratégiques.	• Faible • Faible	• Modéré • Modéré
• <i>Risques organisationnels</i>	• Risques liés à la gestion des ressources humaines • Disponibilités/approvisionnement des dispositifs médicaux	• Faible • Faible	• Modéré • Modéré

1.1. Risques liés à l'activité

1.1.1. Risques réglementaires

- Identification et description du risque

La société Bastide le Confort Médical et ses filiales (ci-après, le « Groupe » ou le « Groupe Bastide ») opèrent principalement en France dans le secteur de la santé, sous la régulation des autorités publiques. Plus de 70 % du chiffre d'affaires du Groupe provient de l'Assurance maladie et des assurances complémentaires. Les tarifs sont fixés par le Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) après consultation des acteurs du secteur. Depuis dix ans, le secteur subit des baisses tarifaires régulières, en lien avec l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) et la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, mise en œuvre par le CEPS.

- Mesures de gestion

Il est difficile de prévoir précisément les futures baisses de tarifs et leur impact sur le plan d'affaires du Groupe. Pour mieux les anticiper, le Groupe s'est impliqué en tant qu'administrateur au sein de la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD), principale organisation professionnelle, afin d'être informé rapidement des changements tarifaires. Le Groupe participe aux discussions sur les tarifs avec le CEPS et sensibilise les décideurs sur la dépendance et les soins à domicile. En parallèle, il diversifie ses revenus (à étranger, sur des activités à tarifs non réglementés notamment) pour réduire son exposition aux baisses de remboursement.

1.1.2. Risques liés à l'innovation

- Identification et description du risque

Les principales activités du Groupe sont de fournir des dispositifs médicaux à domicile et d'assurer un suivi ainsi qu'une éducation thérapeutique des patients. Ne fabriquant pas ces dispositifs, le Groupe dépend des évolutions technologiques et réglementaires de ses fournisseurs et fabricants. L'émergence de nouvelles technologies et traitements, comme la télé-observance ou les dispositifs autonomes, ou de nouveaux modèles économiques, comme le passage de la location à l'achat ou l'augmentation de processus d'appels d'offres, pourraient aussi impacter ses activités.

- Mesures de gestion

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à l'innovation, avec deux objectifs : améliorer son efficacité opérationnelle et créer de nouvelles offres dans ses métiers actuels et futurs. Le Groupe ajuste constamment sa stratégie et investit chaque année, notamment dans des outils numériques, pour améliorer la prise en charge des patients.

1.1.3. Risques de réputation

- Identification et description du risque

Le Groupe Bastide, opérant dans le secteur de la santé, est exposé à des risques réputationnels, notamment en raison de la forte médiatisation et de la sensibilité des enjeux liés à ce domaine. Toute polémique ou controverse concernant les pratiques du Groupe ou de ses partenaires, les conditions de prise en charge des patients, ou des problèmes liés à la qualité de ses services peut rapidement nuire à l'image de la Société. Les allégations portées par Monsieur Victor Castanet sur le

fonctionnement d'ORPEA et les relations entre la Société et ce groupe d'EHPAD sont une illustration de ce risque pour le Groupe.

- Mesures de gestion

Pour prévenir les risques réputationnels, le Groupe Bastide a mis en place plusieurs mesures. Tout d'abord, il organise des formations pour ses salariés sur les dispositifs de la loi Sapin II, afin de renforcer la conformité et l'éthique dans ses pratiques. Ensuite, le Groupe a instauré une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) opérationnelle, impliquant tous les services, afin de promouvoir des actions responsables et durables. Enfin, Bastide s'appuie sur un département de communication et de relations publiques dédié, chargé de gérer et protéger son image auprès des parties prenantes et du public.

1.1.4. Risques de déconventionnement et perte d'autorisation

- Identification et description du risque

Pour que ses activités soient remboursées par l'Assurance Maladie en France, le Groupe doit être conventionné, ce qui se traduit par un agrément délivré par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) concernées. Cet agrément, établi selon le Code de la Sécurité sociale, permet à chaque établissement de facturer la caisse primaire d'assurance maladie des patients. Il peut être suspendu ou retiré en cas de pratiques de facturation inappropriées ou de défauts de prise en charge.

Jusqu'à présent, le Groupe n'a jamais subi de telles mesures.

Par ailleurs, le Groupe doit également respecter les lois encadrant les relations avec les acteurs de la santé et obtenir des autorisations spécifiques pour la dispensation d'oxygène délivrées par les Autorités Régionales de Santé (ARS). À l'international, les filiales doivent se conformer à des réglementations similaires.

- Mesures de gestion

Pour limiter ces risques, le Groupe veille à offrir des prestations conformes aux standards de qualité pour maintenir ses agréments. Les équipes de la division qualité de la Société, soutenues par des contrôles internes, assurent cette conformité, avec des audits réguliers par des tiers indépendants pour obtenir les certifications ISO et QUALIPSAD.

1.2. Risques financiers

1.2.1. Risques liés à l'inflation

- Identification et description du risque

L'inflation peut avoir une incidence négative sur les résultats du Groupe :

- Les coûts d'activité, qui dépendent fortement de la main-d'œuvre et des frais de déplacement, notamment liés à l'énergie ;
- La hausse des autres coûts des matériaux et matière première peut avoir une incidence (mesurée) sur la profitabilité du modèle économique du Groupe ;
- Par ailleurs le Groupe ne peut pas librement répercuter la hausse de ses coûts sur ses prix de vente pour la part du chiffre d'affaires soumise à une tarification fixée par les Etats (notamment sur le territoire Français, cf. § Risque Règlementaire).

- Mesures de gestion

Pour atténuer ces risques, des actions sont entreprises par le syndicat professionnel auprès des organismes régulateurs en France, notamment des demandes de moratoires sur les baisses de tarifs. Parallèlement, le Groupe met en œuvre des plans de réduction des coûts pour préserver ses marges tout en maintenant ses avantages compétitifs.

1.2.2. Risque de taux d'intérêts

- Identification et description du risque

Il est rappelé que le Groupe Bastide a conclu, en date du 25 juillet 2024, un nouveau contrat de financement d'un montant global de 375 M€ qui permet d'assurer le financement de l'intégralité du Groupe jusqu'en juillet 2029 (voir 3 du III ci-dessus).

Les taux d'intérêts appliqués à cet emprunt sont calculés sur une base EURIBOR (avec un plancher à 0) auquel s'ajoute une marge qui dépend de la tranche de crédit. La marge est ensuite ajustée en fonction d'un ratio de levier d'endettement.

Une majoration importante de l'EURIBOR aurait donc des effets directs sur le taux global de financement du Groupe Bastide.

- Mesures de gestion

Le Groupe Bastide a déployé deux actions principales pour limiter l'impact d'une hausse des taux d'intérêts sur le coût de son financement.

La première action se retrouve dans sa politique de désendettement en s'appuyant sur des cessions ciblées d'actifs dont le montant serait alors affecté en priorité à la réduction du montant de la première tranche sur laquelle le taux de marge appliqué est le plus élevé. Cette politique permettra de réduire la dette globale du Groupe mais également d'améliorer le ratio d'endettement du Groupe. Le coût de la dette et le taux d'endettement seront alors réduits.

La seconde action menée est une politique de couverture mise en place dans le Groupe depuis plusieurs années.

1.2.3. Risques de contrepartie

- Identification et description du risque

Le risque de contrepartie pour le Groupe Bastide est relativement limité dans la mesure où près de 70% de l'activité du Groupe est payé par les systèmes gouvernementaux d'assurance maladie et les mutuelles ou assurances privées.

En effet, les vingt clients les plus représentatifs du Groupe Bastide, hors Assurance maladie et régimes complémentaires, ne représentent qu'environ 1/3 de l'activité non couverte par le tiers payant.

- Mesures de gestion

Afin de garantir un traitement rapide des paiements par l'Assurance Maladie, le Groupe dispose d'un pôle facturation dédié, chargé de veiller à la conformité rigoureuse des dossiers de demande de remboursement. Des formations régulières sont également dispensées aux équipes (notamment les agents et vendeurs) pour s'assurer que les documents collectés respectent strictement les exigences de conformité.

En ce qui concerne les autres clients, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne préventives visant à éviter l'ouverture de comptes à risque d'insolvabilité.

1.2.4. Risque de liquidité

- Identification et description du risque

Comme indiqué au 3 du III ci-dessus, le Groupe a assuré son financement jusqu'en juillet 2029.

L'autre origine du risque de liquidité à court et moyen terme pourrait donc venir d'un défaut de paiement de ses clients, risque qui est, comme indiqué ci-dessus, très mesuré.

Le risque de liquidité à moyen et long terme réside dans le fait de ne pas trouver de refinancement avant juillet 2029.

- Mesures de gestion

En obtenant son refinancement le 25 juillet 2024, le Groupe s'est prémuni contre ce risque.

1.3. Risques liés aux systèmes d'informations

1.3.1. Indisponibilité totale des systèmes d'informations

- Identification et description du risque

Compte tenu de l'informatisation élevée de l'ensemble des processus (notamment prise en charge des patients et facturation), industriels et administratifs, le Groupe se situe dans un contexte fort d'exposition de ses systèmes d'informations en raison de :

- l'utilisation de solutions Cloud par les collaborateurs ;
- la nécessité d'une interface informatique pour formaliser un lien avec les patients ;
- des liens avec ses filiales ;
- l'utilisation de nouveaux outils collaboratifs (solutions de mobilité) ;
- l'augmentation de la part de télétravail.

De plus, une cyberattaque conduirait selon son importance, à une indisponibilité partielle ou totale des systèmes d'informations du Groupe. Selon la gravité de cette attaque, celle-ci pourrait être de nature à priver le Groupe de ses moyens opérationnels (programmation des tournées auprès des patients et des clients, supervision à distance de certains dispositifs médicaux connectés « non-critiques ») mais aussi comptables (dont notamment la facturation et l'encaissement).

- Mesures de gestion

Au niveau du Groupe il est à préciser que les systèmes entre pays sont indépendants, la chute de l'un n'entraînant pas implicitement la chute des autres.

Outre cette segmentation globale, diverses mesures préventives ont été mises en place quant à l'architecture du système mais aussi des outils de sécurité locale (sécurité et cryptage des postes, autorisations, pare-feu, antivirus...). L'existence d'un serveur virtuel de secours distant dans un environnement hautement sécurisé et une procédure d'urgence garantissent la continuité du service, même dans les situations les plus critiques est en œuvre.

Des tests périodiques de ce système sont effectués par des tiers habilités à cet effet. Les éventuelles failles sont diagnostiquées afin qu'une réponse y soit apportée dans les meilleurs délais.

Enfin, le personnel est formé sur la sécurité informatique.

1.3.2. Fuite d'informations confidentielles et stratégiques

- Identification et description du risque

Le Groupe Bastide est exposé au risque de fuite d'informations sensibles, qu'elles soient :

- Stratégiques : comme des projets d'acquisition ou de nouveaux produits, pouvant impacter significativement l'activité ;
- Réglementées : comme les données des ressources humaines ou des patients, soumises au RGPD et à des normes strictes de protection, notamment la certification Hébergeur de Données de Santé (HDS) en France.

Ces informations peuvent faire l'objet de menaces internes (exemples : malveillance, vol de données) ou externes (exemple : cyberattaques).

Une fuite d'informations aurait un impact négatif sur l'image du Groupe et pourrait lui faire perdre de réelles opportunités de développement.

Cette fuite d'informations pourrait également engendrer des sanctions financières par les autorités administratives compétentes dans leurs domaines.

- Mesures de gestion

Le Groupe a mis en place, pour limiter ces risques et répondre aux contraintes réglementaires, des dispositifs tels que, par exemple, la cartographie des informations confidentielles et la mise en conformité au RGPD. Il utilise également des serveurs sécurisés dédiés pour le traitement de l'ensemble des données de santé.

Par ailleurs, l'ensemble des données de santé des patients sont anonymisées et soumises en France au protocole de certification de l'Hébergement des Données de Santé (HDS). A l'étranger aussi le niveau de protection des données personnelles médicales requiert des niveaux de certification faisant partie des standards les plus élevés.

La conformité de l'ensemble de ces paramètres est traité une fois par an par le Conseil d'Administration sur rapport du Directeur des systèmes d'information.

1.4. Risques organisationnels

1.4.1. Risques liés à la gestion des ressources humaines

- Identification et description du risque

La performance durable du Groupe Bastide repose sur sa capacité à recruter, conserver et faire évoluer le personnel nécessaire à la réalisation de ses activités.

Le Groupe est donc exposé au risque de ne pas attirer ou conserver les compétences nécessaires.

Cependant le Groupe ne souffre pas, à ce jour, d'un turnover susceptible de mettre en péril son activité notamment :

- du fait que le turnover le plus significatif est observé sur les catégories de personnel présentant les profils les moins techniques et expérimentés ;

- en raison de la diversité des compétences des salariés et de l'absence d'enjeu autour d'un savoir-faire clé concentré auprès d'un petit groupe de collaborateurs ;
- mais aussi car l'absence d'activité de recherche, l'existence d'un capital technologique ou l'exercice d'une activité fortement réglementée réduisent l'exposition du Groupe à la fuite de personnels stratégiques.

- Mesures de gestion

Au travers de sa charte des ressources humaines, le Groupe Bastide s'est engagé sur trois piliers : la responsabilité et l'éthique, l'épanouissement, et le capital humain.

La politique du Groupe s'attache ainsi à identifier, attirer et développer les compétences de chacun de ses collaborateurs en leur offrant un projet professionnel global reposant sur un ensemble de valeurs (bienveillance, solidarité, éthique, transparence...), de mesures (santé et sécurité, formation, animation) de principes fonctionnels (exigence et équilibre, dialogue, objectivité) mais aussi organisationnels (recrutement, rémunération...).

Cette démarche donne les meilleures chances au Groupe d'apporter de nouvelles compétences tout en faisant évoluer positivement ses méthodes de travail. En toute occasion, le bon équilibre de ces principes renforce la motivation des collaborateurs et la recherche continue de l'excellence.

1.4.2. Risques liés aux approvisionnements

- Identification et description du risque

Le Groupe peut être temporairement confronté à des difficultés d'approvisionnement pour certains dispositifs médicaux. Par exemple, des problèmes ont été observés dans le passé dans le traitement de l'apnée du sommeil dans certaines régions, en raison de problèmes liés à la matériovigilance et à une pénurie mondiale de certains composants électroniques.

Ce risque demeure structurellement toutefois assez modéré compte tenu des nombreuses sources d'approvisionnement possibles pour l'ensemble des activités du Groupe.

- Mesures de gestion

Le Groupe essaie de multiplier ses sources d'approvisionnement (y compris en exploitant la diversification géographique) pour éviter de se retrouver dans ce type de situation.

Le fort développement à l'international du Groupe lui a permis de réduire encore ce risque en renforçant sa visibilité pour les fabricants.

2. Procédures de contrôle mises en place par la Société

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la Société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;

- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la Société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en œuvre contribuent ainsi à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport comprend l'ensemble des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation des comptes au 30 juin 2024.

Les entités de petite taille sont autorisées, au cas par cas par la Direction Générale, à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en œuvre.

2.1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, le comité d'audit, la Direction Générale et le Secrétaire Général.

La Société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

2.1.1. Mise en place de programmes de contrôle

2.1.1.1. Au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs de la Société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale, assistés du Secrétaire Général et par les services supports du Groupe.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la Société. Lors de ces examens, le risque d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers qui en réfère à la Direction Générale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la Société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptible de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la Société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

2.1.1.2. Au niveau opérationnel

Le contrôle interne est mis en œuvre grâce à des outils et des méthodes appropriés définis par la Direction Générale. Ces méthodes sont spécifiquement adaptées à chaque activité de l'entreprise, en tenant compte de ses particularités internes et externes. Elles visent à répondre précisément aux exigences propres à chaque activité, garantissant ainsi une adéquation optimale aux besoins de la Société. Le groupe a récemment mis en place un l'outil de *procurement-to-pay* qui renforce la transparence et la traçabilité des achats en identifiant clairement les personnes autorisées à engager des dépenses. Cela sécurise les transactions et réduit les risques de fraude. En automatisant le cycle d'achats, l'outil améliore l'efficacité opérationnelle, réduit les erreurs et permet une meilleure gestion des coûts. Il centralise le processus, facilitant le suivi des approbations et des paiements, tout en renforçant le contrôle interne et la prévision des dépenses.

Les méthodes utilisées sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La Société dispose sur son intranet d'un site dédié permettant de centraliser et de diffuser les informations relatives aux normes et procédures internes. Ce site facilite l'accès des collaborateurs aux documents de référence, garantissant ainsi une meilleure adhésion aux processus de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la Société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la Société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la Société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles, plateformes et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, pour diffuser les valeurs de la Société et fournir des instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sont organisés chaque année autour de thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement. Ces sessions rassemblent les directeurs ou responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la Société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du Groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du Groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences, pôles et plateformes de la société Bastide le Confort Médical n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

2.1.2. Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration ;
- Le Comité d'audit qui s'assure, notamment, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en communiquant périodiquement son rapport du suivi de ces missions l'auditeur interne qui réalise des audits sur les différents sites de la société Bastide Le Confort Médical afin de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne ;
- les différents responsables des services administratifs du Groupe, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable ;
- la Direction des Services Informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique ;
- les directeurs et responsables opérationnels (de région et de division) ;
- le service qualité qui intervient :
 - en encadrant la mise en place de procédures et,
 - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

2.1.3. Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles ;
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne ;
- le respect des politiques définies par la Direction Générale ;
- la prévention des erreurs et des fraudes ;
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La Société met en œuvre des *reportings* mensuels RH, comptables et financiers, analysés avec les directeurs et responsables concernés. Ces *reportings* mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la Société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffre d'affaires, des marges par division commerciale et l'adéquation avec les ressources mis en face.

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction Générale de faciliter la gestion de la Société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les directeurs et responsables des divisions concernées, au sein des comités de direction ou de comités d'exploitation et des revues budgétaires (annuellement).

La Société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

Le Groupe a mis en place un code éthique et de lutte contre la corruption promouvant notamment des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service.

L'ensemble des procédures existe, cependant elles ne sont pas toutes documentées.

2.2. Les procédures externes de contrôle

2.2.1. Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation et notamment :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables ;
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie ;
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la Société peut être certifiée ISO 9001 pour ces activités de prestations.

2.2.2. Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes clos au 30 juin.

La Société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles dans le cadre des services autres que la certification des comptes.

2.2.3. Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment à des conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

XIV. MONTANTS DES PRETS A MOINS DE TROIS ANS INTER ENTREPRISES

Le montant des prêts à moins de trois ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant s'établit à 630.000 euros.

XV. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La Société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

XVI. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Ce chapitre est développé dans la déclaration de performance extra financière.

XVII. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR VINCENT BASTIDE

Le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent BASTIDE arrivant à expiration, il sera proposé à l'assemblée générale de le renouveler pour une durée de 3 ans.

XVIII. NOMINATION D'UN AUDITEUR DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

La Société étant coté sur le marché réglementé Euronext et dépassant les seuils fixés par décret, devra établir un rapport de durabilité qui portera sur l'exercice clos le 30 juin 2025.

Ce rapport de durabilité devra être certifié par un auditeur de durabilité. Cet auditeur de durabilité devra être nommé par l'assemblée générale ordinaire annuel qui se tiendra le 16 décembre 2024.

Sur proposition du Comité d'Audit de la Société, le Conseil d'Administration vous invite à nommer, conformément aux dispositions de l'article L232-6-3 du Code de commerce, le cabinet N&P Finances en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité pour une durée de trois exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2027.

Le cabinet N&P Finances sera représenté par une personne physique répondant aux conditions nécessaires pour exercer la mission de certification des informations en matière de durabilité conformément aux conditions prévues par l'article L. 821-26 du Code de commerce.

Le cabinet N&P Finances a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et n'était atteint d'aucune incompatibilité ni aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Lecture va vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la clôture de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport spécial.

DEUXIEME PARTIE : A TITRE EXTRAORDINAIRE

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

I. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la Société, elle est décrite dans la partie générale de ce rapport notamment au Chapitre 1.

II. ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS EN CAS DE RACHAT D' ACTIONS

NEANT

III. AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'achat avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et aux autres dispositions légales en vigueur, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 13 décembre 2023.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 13 décembre 2023.

Ces achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

IV. AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

Il est demandé à l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes de :

1. donner au Conseil d'administration l'autorisation de réduire le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, par annulation de toute quantité d'actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
3. donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, d'en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

4. décider que l'autorisation priverait d'effet, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Fait à Caissargues
Le 21 octobre 2024

Le Conseil d'Administration
Monsieur Vincent BASTIDE

ANNEXE V

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 30/06/2020	Exercice 30/06/2021	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2024
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3.305.974,95	3.306.788,55	3.309.983	3.309.983,55	3.358.822,05
Nombre des actions ordinaires existantes et de préférence	7.346.611	7.348.419	7.355.519	7.355.519	7.460.449
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
-par les actions de préférence	19.000	24.200	22.600	571408	575.396
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors – taxes	240.444.025	276.523.540	249.781.235	239.097.334	243.530.680
Résultats avant impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	27.243.887	14 567 887	5.093.155	16.993.881	13.097.696
Impôts sur les bénéfices	- 1.269.487	- 1.880.728	-4.004.574	-4.618.854	-5.875.617
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort.et provisions	4.428.389	8.918.314	-345.103	-11.607.800	-12,497,114
Résultat distribué	1.984.073	1.984.073	0	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					

Résultat après impôts, part. des salariés mais avant dotations aux amort. Et provisions	3,52	4,51	3,4	2.9	2.54
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	0,6	1.21	-0,05	-1.57	-1,67
Dividende attribué à chaque action	0.27	0.27	0	0	0
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1.681	1.761	1.678	1.571	1.520
Montant de la masse salariale de l'exercice	43.565.029	46.863.833	46.285.947	46.543.204	47.768.073
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	13.495.388	15.303.310	13.879.875	13.110.308	13.920.479